Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 9470563
Centre d'intérêt: 910

Développement personnel et social : relations interpersonnelles : connaissance de soi I, GTA 153 : définition du domaine d'examen. -- [Québec] : Direction de la formation générale des adultes, 1993.
8 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Code: 38-3452-01. Bibliogr.: p. 8.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction de la formation générale des adultes

Descripteur(s): Connaissance de soi * Programme d'études * Evaluation sommative * Elaboration d'examens * Education des adultes

Identificateur(s) de sujet: Développement personnel et social (Programme)

La présente définition du domaine sert à décrire et à organiser, à des fins d'évaluation sommative, les éléments essentiels et représentatifs du programme Développement personnel et social destiné aux adultes et, plus particulièrement du cours GTA 153 : Connaissance de soi I. Elle permet la préparation des épreuves et assure leur correspondance avec le programme.

Type de document:

94-70563

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction de la formation générale des adultes

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL

Relations interpersonnelles

CONNAISSANCE DE SOI I

GTA 153

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

SEPTEMBRE 1993

38-3452-01

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation 1

2. Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation 2

3. Contenu du programme d'études aux fins d'évaluation sommative 3

   3.1 Notions 3

   3.2 Habiletés 3

4. Tableau de pondération 4

5. Comportements observables 5

6. Justification des contenus et de leur pondération 6

7. Spécification des épreuves 7

   7.1 Types d'épreuves 7

   7.2 Note de passage 7

8. Références bibliographiques 8

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL

GTA 153 : CONNAISSANCE DE SOI I

1. PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'évaluation sommative. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études et, plus particulièrement, du cours GTA 153. Elle se fonde sur le programme mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle assure la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre, ou encore d'une commission scolaire à une autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

2. CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION

Orientations	Conséquences
Les Programmes de *Développement personnel et social* favorisent chez l'adulte sa pleine réalisation comme individu et comme membre d'une collectivité dans une société en changement.	Par l'évaluation sommative, on s'assurera que l'élève maîtrise les connaissances et les habiletés nécessaires à sa pleine réalisation. Toutefois, cette évaluation ne permettra pas de porter un jugement sur le cheminement personnel de l'élève.
Le volet *Relations interpersonnelles* amène l'adulte à découvrir de nouvelles perspectives et certaines solutions pour répondre à son besoin de créer des relations interpersonnelles significatives.	Pour l'évaluation sommative, on devra tenir compte de l'expérience de vie de l'adulte en privilégiant des mises en situation concrètes qui ont rapport avec ses relations interpersonnelles.
Le cours *Connaissance de soi 1* amorce une démarche qui permet à l'élève de mieux se connaître et de trouver des moyens pour répondre à ses besoins. Pour ce faire, on amène l'élève à acquérir des connaissances pratiques, à les comprendre et à les analyser afin d'être en mesure de les appliquer.	Par l'évaluation sommative, on devra mesurer l'acquisition et la compréhension de connaissances ainsi que la capacité d'analyser et d'appliquer ces connaissances.

5. COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items
↓ Numéros des cases du tableau de pondération
↓

10 % 1- Associer des aspects de la personnalité aux définitions qui s'y rapportent.

5 % Donner une définition du mot «valeur» en tenant compte des explications fournies dans le programme.

5 % Reconnaître les étapes à respecter afin de déterminer ce qu'est une valeur.

30 % 2- À partir de quelques études de cas :

- relever cinq besoins;
- distinguer des sentiments qui s'y rattachent;
- indiquer des comportements qui en découlent.

15 % 3- Faire un bilan personnel qui présente des aspects significatifs de sa personnalité. Le bilan devra comprendre trois ressources ou habiletés, deux limites que la personne se reconnaît ainsi qu'un exemple pour illustrer chacun des aspects présentés. Pour la correction, on tiendra compte de la présence des éléments demandés et de la pertinence des exemples donnés.

Ressources, habiletés	6 p. 100
Limites	4 p. 100
Exemples	5 p. 100

10 % 4- À partir de la pyramide de Maslow, situer chacun des niveaux de besoins dans la case appropriée.

10 % Présenter deux exemples de besoins pertinents à chacun des niveaux.

15 % 5- À partir de descriptions de situations présentant divers besoins, indiquer un moyen propre à satisfaire chacun de ces besoins.

6. JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Le cours *Connaissance de soi 1* représente une amorce permettant à l'élève de découvrir divers éléments de sa personnalité sans s'engager dans un cheminement en profondeur. En effet, le temps consacré à cette démarche de prise de conscience est très court.

Dans l'évaluation sommative, on doit tenir compte de ces réalités dans le choix des habiletés et des notions à mesurer. Ainsi, on s'assurera de l'acquisition des connaissances minimales liées aux différents aspects de la personnalité. On vérifiera la capacité de l'élève à comprendre et à analyser ces éléments. On insistera davantage sur ces deux habiletés car le programme leur accorde une plus grande importance.

Certains éléments du programme, à caractère personnel, n'admettent aucun jugement de valeur. C'est l'évaluation formative qui sera alors le plus utile pour aider l'élève dans son cheminement.

7. SPÉCIFICATION DES ÉPREUVES

7.1 **Types d'épreuves**

L'épreuve écrite que l'on fait passer aux fins de l'évaluation sommative est constituée de deux parties.

La première partie sert à mesurer la dimension 3. Elle sera réalisée lorsque l'enseignante ou l'enseignant jugera que les apprentissages sont faits. L'élève devra produire un travail écrit. Cette partie doit être réalisée **avant** de passer la seconde partie (questionnaire).

La seconde partie permet de mesurer les dimensions 1, 2, 4 et 5. On devra privilégier les questions à choix multiple. La description des mises en situation devra être brève. Cette partie ne nécessitera qu'une seule séance de 60 minutes à la fin du cours. L'usage des notes de cours est interdit.

7.2 **Note de passage**

L'élève réussit le cours lorsque le total des deux parties est égal ou supérieur à 60 sur 100, sans autres exigences.

La première partie compte pour 15 p. 100 et la seconde, pour 85 p. 100.

8. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DGEA. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'Éducation des adultes*, février 1988, 113 pages.

DGEA. *Programmes de développement personnel et social*, édition préliminaire, novembre 1989, 252 pages.

DGEA. *Programme de relations interpersonnelles. Connaissance de soi 1*, GTA 153, matériel d'apprentissage, édition préliminaire, novembre 1987, 95 pages.